

**DISCOURS DU GREFFIER DE LA COUR PENALE INTERNATIONALE,
BRUNO CATHALA**

Séance d'information à l'attention des représentations diplomatiques

Bruxelles, le 8 juin 2005

Monsieur le Président,
Monsieur le Procureur Adjoint,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, à mon tour, de me réjouir de cette nouvelle opportunité d'approfondir le dialogue que la Cour a toujours souhaité entretenir avec les États et que je continuerai dès la semaine prochaine à New York à propos des aspects budgétaires notamment pour l'année 2006.

Cette séance d'information est consacrée aux opérations sur le terrain. Celles-ci sont au cœur de l'actualité de la Cour, entrée cette année, comme l'a souligné le Président, dans sa phase judiciaire. Le Greffe, à côté de ses activités au « quartier général », prend pleinement part à ces opérations pour apporter un soutien administratif au Bureau du Procureur et accomplir ses missions propres.

Je voudrais donc d'abord vous expliquer rapidement comment nous avons conçu notre déploiement et je vous présenterai ensuite nos opérations de sensibilisation et la mise en œuvre de nos mandats auprès des victimes, des témoins et de la défense.

* * *

*

Lorsque le Procureur a lancé ses enquêtes nous nous sommes demandés comment une institution judiciaire pouvait se déployer sur le terrain. On peut envisager plusieurs étapes successives : un déploiement limité à la présence des enquêteurs ; puis l'établissement de bureaux de liaison ; enfin, on pourrait

imaginer des formes de décentralisation de la Cour, par exemple pour tenir sur place certaines audiences importantes, voire une partie des procès.

Comme vous le savez, nous avons aujourd'hui mis en place des bureaux de liaison : celui de Kampala est opérationnel ; celui de Kinshasa le sera bientôt et nous aurons également une présence à Bunia.

Le cadre juridique étant essentiel, nous avons conclu des accords avec les gouvernements congolais et ougandais et nous sommes en négociations avec la MONUC, l'Union Africaine et l'Union Européenne.

Concrètement, pour faire la liaison entre le terrain et le « quartier général », il faut d'abord que le Greffe trouve les locaux et les équipements adaptés à ses besoins en termes de technologies de l'information et de services généraux. Il faut ensuite, procurer des moyens de transport fiables et des véhicules adaptés au terrain, différent d'un pays à l'autre, etc.. Il faut enfin, et c'est essentiel, assurer la sécurité de nos équipes sur le terrain. Toute cette organisation, et au premier plan la sécurité, ce qui comme vous pouvez l'imaginer, peut rapidement devenir un casse-tête dans un environnement de guerre, a un coût mais elle est absolument nécessaire.

A cet égard, nous nous efforçons d'utiliser notre budget de la manière la plus efficiente possible. Nous avons d'ores et déjà redéployé des fonds dans le budget 2005 pour faire face à ce qui est apparu comme une nécessité à la fin de l'année 2004. Dans le cadre du nouveau processus budgétaire et de l'élaboration de notre plan stratégique dont le Président vous a parlé, nos activités de terrain pour 2006 seront précisément analysées en fonction des différentes phases de la procédure

judiciaire : l'analyse, les enquêtes, la phase préliminaire, la première instance, l'appel et l'exécution du jugement.

* * *

*

Je souhaiterais maintenant vous parler plus concrètement de ce que nous faisons concernant la sensibilisation, les victimes, les témoins et la défense. Nous devons continuellement nous adapter, écouter les acteurs nationaux, prendre en compte les structures des communautés touchées, les mécanismes de justice traditionnelle, etc..

En termes de sensibilisation, nous estimons devoir nous appuyer autant que possible sur les acteurs locaux. Nous devons donc identifier des partenaires relais et les former pour que l'information diffusée sur la Cour soit exacte et d'actualité. En effet, lorsque nous sommes arrivés en RDC par exemple, il y avait des confusions avec la CIJ ou le TPIR.

En RDC il faut toucher des communautés dispersées sur un territoire immense, prendre en compte leur culture orale et leurs différentes langues. Nous nous appuyons sur les radios congolaises, comme par exemple Radio Okapi, qui diffuse chaque semaine des émissions expliquant un aspect de la Cour, traduites dans les quatre langues principales. La traduction et l'interprétation sont des questions vitales mais également complexes et onéreuses : nous devons avoir recours à des traducteurs et interprètes extrêmement spécialisés et habilités spécialement pour faire face à des langues rares.

En outre, et ceci est propre à une institution judiciaire, il faut « traduire » le langage juridique. Nous avons donc préparé des documents illustrés et des

affiches expliquant de façon simplifiée le statut de Rome, le rôle de chaque organe et les procédures de la Cour.

Malgré ces efforts il n'en demeure pas moins un déficit d'information concernant la Cour en RDC. L'ouverture du bureau de Kinshasa, qui sera la courroie de transmission de nos informations au plus près du terrain, va nous permettre de continuer à promouvoir une meilleure compréhension de la Cour et à gérer les attentes des Congolais.

En Ouganda nous avons commencé par analyser la situation et écouter les différentes communautés, qui n'ont pas toutes la même vision de la Cour. Il y a parfois aussi des malentendus à clarifier. Lors de chaque mission nous avons donc saisi l'occasion pour informer les acteurs que nous rencontrions. Nous préparons en outre le terrain pour l'information sur les procès.

Concernant les victimes, nous devons faire connaître les dispositions historiques du statut de Rome. La participation des victimes et la réparation faisaient partie des questions systématiquement prises en compte dans les cinq séminaires que le Greffe a organisé et animé en avril à Kinshasa, Kinsangani et Lubumbashi pour 250 juges, magistrats et autres professions juridiques, civiles et militaires. L'objectif de ces séminaires était également très concret : il s'agissait pour nous de trouver les intermédiaires judiciaires, nos contreparties sur le terrain, et de leur expliquer nos besoins. Ainsi nous savons maintenant que lorsque se poseront des questions de notification ou qu'il faudra détenir sur place des accusés avant de les transférer à La Haye par exemple, nous aurons des partenaires efficaces.

Le Formulaire standard de demande de participation, dont nous développons une version « conviviale » et des documents d'accompagnement, est très important pour standardiser les demandes de participation et donc rationaliser notre travail. Sa diffusion, que nous contrôlons pour éviter par exemple qu'il ne soit vendu, se fait à travers des ONG, des associations religieuses ou communautaires et elle est ciblée dans les situations que le Procureur a identifiées.

En Ouganda, nous avons rencontré un grand nombre de chefs communautaires, religieux et politiques, des représentants de la société civile, des avocats et des juristes. Nous préparons des activités d'éducation et de formation avec des avocats, des chefs de communauté et des ONG sur la participation et la représentation des victimes dans les procédures, le formulaire standard de demande de participation, etc..

Afin de protéger les témoins l'unité des victimes et des témoins s'est régulièrement rendue sur le terrain durant les derniers mois avec les équipes d'enquêteurs du Bureau du Procureur. Notre objectif est de développer des mesures de protection locales, avec le Bureau du Procureur pour l'instant et à l'avenir avec les avocats de la défense.

En Ouganda, les autorités nationales disposent déjà de certaines capacités et nous cherchons à les aider à se renforcer. Nous sommes donc en train d'explorer les possibilités de formations pour la police ougandaise.

En revanche la situation en RDC est très différente : les capacités locales y sont en effet inexistantes, en particulier du côté de Bunia. Nous avons donc lancé une

mission de reconnaissance pour identifier le soutien que peuvent nous donner les Nations Unies et certaines ONG.

Nous continuons à développer des réseaux d'avocats correspondants en RDC et en Ouganda où nous avons rencontré des communautés d'avocats solides. Nous cherchons à inciter les avocats congolais et ougandais à soumettre leur candidature pour être inscrits sur la liste des conseils auprès de la Cour.

Peu d'avocats ougandais pour l'instant sont inscrits. Nous avons donc pris contact avec l'Uganda Law Society et nous prévoyons d'aller mener sur place des actions de sensibilisation à destination des avocats.

En RDC il y a à la fois un manque de moyens locaux et un grand intérêt pour la Cour. Nous nous efforçons donc d'intensifier le partenariat avec la communauté juridique et de soutenir toutes les initiatives liées à la Cour.

* * *

*

Pour terminer, sur le terrain nous devons donc adapter notre méthode de travail au cas par cas : nous sommes obligés de concevoir nos projets en fonction d'un contexte politique et de cultures toujours différents. C'est pour cela que l'écoute est pour nous un principe fondamental. Dans ce travail d'adaptation aux exigences du terrain nous recherchons toujours l'allocation la plus efficiente possible de nos ressources budgétaires.

Notre travail avance donc mais la Cour n'a pas les moyens de tout accomplir à lui seul. Nous avons prévu dans notre budget les ressources nécessaires au bon fonctionnement de nos bureaux de liaison ; nous serons néanmoins

reconnaissants aux États qui le voudront de nous apporter un soutien complémentaire. D'autre part, nous avons besoin de votre coopération pour renforcer les capacités des acteurs locaux et construire des réseaux locaux forts.

Les programmes de reconstruction dans les pays où ils existent pourraient ainsi retenir parmi leurs sites pilotes certains des sites sur lesquels la Cour travaille : ces programmes pourraient participer par exemple à la formation et au renforcement des capacités des ONG locales sur lesquelles nous devons nous appuyer pour la sensibilisation et pour rapprocher les victimes de la Cour.

Avec les opérations de terrain nous avons donc plus que jamais besoin de votre soutien. Je vous remercie.